

CORPS DES ATTACHÉS



1^{er} SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

CONTINUE À OBTENIR DES AVANCÉES CONCRÈTES !



1 POUR MÉMOIRE



À l'issue des travaux menés dans le cadre de la conférence sur les perspectives salariales le 6 juillet 2021 à la DGAFP, une mesure de revalorisation indemnitaire substantielle dans le cadre de la convergence indemnitaire interministérielle avait été décidée et s'était concrétisée par l'instruction du 25 février 2022 au MI.

FO avait pesé de tout son poids pour obtenir cette avancée. Chacun s'en souvient.

2 DES REVENDICATIONS POUR RÉNOVER LE CIGEM DES ATTACHÉS



FO a continué à développer des revendications afin de rénover le CIGEM des attachés notamment pour :

- ✓ faciliter le déroulement de carrière entre les différents grades du corps,
- ✓ augmenter les quotas de promotion pour l'accès au principalat,
- ✓ supprimer la condition d'occuper un emploi fonctionnel pour l'accès à la hors classe et instaurer des taux de promotion.

En un mot pour augmenter l'attractivité du corps et la carrière des attachés.

3 DES ÉVOLUTIONS CONCRÉTISÉES !



Cette action de FO a payé puisque le ministère a soumis à l'avis des membres du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat, lors de la séance plénière du 17 mars 2026, un projet de décret concrétisant les évolutions suivantes :

- ✓ création d'une instance de gouvernance du corps, le collège des AAE,
- ✓ relèvement du taux de promotion au deuxième grade du corps des AAE au 1^{er} janvier 2027
- ✓ défonctionnalisation de l'accès au troisième grade au 1^{er} janvier 2027.



Depuis, le taux de promotion pour le passage à attaché principal est passé à 10 % au titre de l'année 2027, et passera à 12 % à compter de l'année 2028 (Arrêté du 24 mars 2026).

Ensuite, le décret du 19 mai 2026 est paru.

4 UN ACCÈS À LA HORS CLASSE FACILITÉ !



Enfin, l'instruction du 29 mai 2026 relative aux modalités d'organisation de la campagne complémentaire d'avancement au grade d'attaché d'administration hors classe au titre de l'année 2027 est parue. Elle concrétise les revendications de FO et facilite le passage à la hors classe en instaurant :



une condition de 8 ans de services effectifs dans le grade appréciée au 31 décembre de l'année du tableau d'avancement (2027 pour cette année)



un taux de promotion de 8 % pour 2027



un taux de promotion de 10 % pour 2028



5 FO CONTINUE D'AGIR POUR VOUS !

FO continuera à revendiquer des améliorations concrètes pour l'ensemble des grades et corps.



FO LE 1^{er} SYNDICAT DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS EN PRÉFECTURES, SOUS PRÉFECTURES, SGCD, SGAMI ET JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES.



Porter vos revendications et obtenir des avancées concrètes.



Défendre vos carrières, vos rémunérations et vos conditions de travail.



Être à vos côtés au quotidien : écoute, conseil, accompagnement et information.



Force de propositions pour un service public de qualité.



FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

UNITÉ.MI
FO

*Force Ouvrière,
la force syndicale !*